



DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

ADM.1.0

DOMAINE : ADMINISTRATION

En vigueur le : 12 mai 2002

Politique :

Révisée le : 28 janvier 2008

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

### ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud considère que le droit de fréquentation scolaire et de travail dans un milieu sécuritaire est une valeur fondamentale.

### BUT

Le Conseil s'engage à fournir un milieu sain et sécuritaire pour ses élèves et pour son personnel. Toutes les mesures nécessaires pour prévenir les blessures ou les maladies, les agressions physiques ou psychologiques seront prises conformément aux règlements de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

### À PRESCRIRE

Le Conseil s'attend à ce que la direction de l'éducation émette des directives appropriées touchant notamment :

- a) la responsabilité du personnel à tous les niveaux et dans tous les postes;
- b) les sessions de formation du personnel, notamment sur les matières dangereuses;
- c) la gestion des crises;
- d) la gestion des urgences;
- e) l'alcoolisme et la toxicomanie;
- f) le sida et autres maladies infectieuses (élèves et personnel);
- g) la pédiculose;
- h) la santé mentale, le sentiment de sécurité;
- i) le harcèlement en milieu de travail ou d'apprentissage;
- j) l'arrivée à l'école et le signalement des absences des élèves (voir Pol. ELV 6)
- k) la présence d'intrus sur les lieux scolaires; (voir Pol. ELV 11)
- l) l'affichage dans l'école;
- m) les exercices du plan de protection contre les incendies;
- n) les exercices concernant les urgences autres que les incendies;
- o) l'administration de médicaments par le personnel scolaire;
- p) la prestation de services médicaux par le personnel scolaire;
- q) la supervision des élèves;
- r) la nutrition et les services alimentaires dans les écoles;
- s) la fermeture des écoles à la suite d'une urgence;
- t) la sécurité des installations;
- u) le plan d'évacuation des écoles;
- v) le signalement à la société d'aide à l'enfance.

### À PROSCRIRE

Le Conseil ne trouve pas acceptable que les membres du personnel ne bénéficient pas de formation leur procurant les renseignements et les compétences pour travailler de façon sécuritaire.